

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE
DESTINATION

COMMUNE :

Downsey A. Mourse

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- Critères retenus pour l'identification des changements de destination
- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent
- Une nouvelle destination retenue :

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : SSO Chemin Labourelle

Référence cadastrale : 30190

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :



ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?

- si oui est-il proche de la retraite ?

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

• Habitation	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
--------------	--------------------------------------	---------------------------

• Exploitation agricole	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
-------------------------	---------------------------	---------------------------

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?

Bât. an. en

- Autre Oui (préciser) :

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) : *oui*

- Leur nature

• Cultures	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
------------	---------------------------	---------------------------

• Prairies	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	4
------------	--------------------------------------	---------------------------	---

• Landes/terres en friche	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
---------------------------	---------------------------	---------------------------

- Autre

(préciser) :



RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non
 - au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non
 - au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non
 - à un réseau d'assainissement ? Oui Non
- si non, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

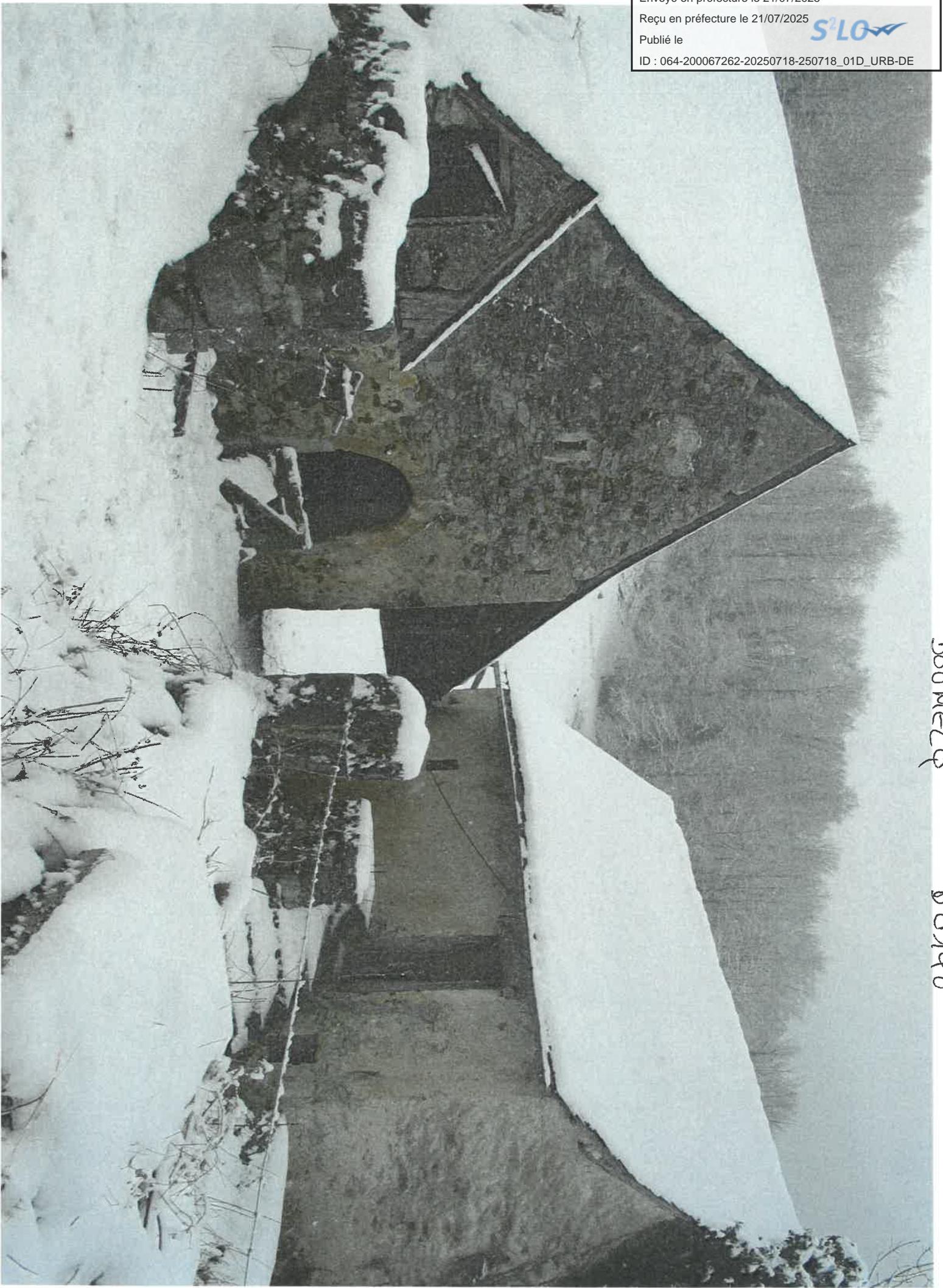


INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
.....
.....

Photographie(s):



DOUMECQ

00190

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



PLUⁱ

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE
DESTINATION
COMMUNE :

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- Critères retenus pour l'identification des changements de destination
- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent
- Une nouvelle destination retenue :

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse :

Boy

Référence cadastrale :

E 494

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

ENIEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?

- si oui est-il proche de la retraite ?
- si oui, un repreneur est-il prévu ?

<input checked="" type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

<input checked="" type="radio"/> Habitation	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
<input type="radio"/> Exploitation agricole	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?

- Autre Oui (préciser) :

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

<input type="radio"/> Leur nature	<input type="radio"/> Cultures	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	
<input type="radio"/> Prairies	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Non	4

<input type="radio"/> Landes/terres en friche	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
---	---------------------------	--------------------------------------

- Autre

(préciser) :

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non
 - au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non
 - au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non
 - à un réseau d'assainissement ? Oui Non
- si non, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non



INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
.....
.....

Photographie(s):



DOMMECQ

E 0494

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

GRILLE D'ANALYSE - CHANGEMENT DE DESTINATION

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION /

Art L 151-11 du code de l'urbanisme : « dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLU I

- Critères retenus pour l'identification des changements de destination
- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence de réseaux (eau potable, électricité...)
- Intérêt architectural présent
- Une nouvelle destination prévue

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 1680 Rte de LABADIS

Référence cadastrale : 169

CONTRAINTES CADASTRALES :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitude d'utilité publique...) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui non

- Si oui est-il proche de la retraite ? Oui non
- Si oui un repreneur est-il prévu ? Oui non

Le bâtiment, est-il utilisé actuellement à titre agricole ? Oui non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis : 2017

- Date approximative

L'environnement du bâtiment :

Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m)

- Habitation Oui non
- Exploitation agricole Oui non
- Quel type de bâtiment (élevage, hangar, stockage,....)
- Autre (préciser)

Nature des terres entourant le bâtiment : prairies

- Cultures
- Prairies
- Landes / terres en friche
- Autre (préciser)

Oui non
Oui non
Oui non

RESEAUX

Le bâtiment est-il raccordé ?

- À une route suffisamment dimensionnée ?
- À un réseau public d'eau potable en capacité suffisante ?
- À un réseau d'électricité en capacité suffisante ?
- À un réseau d'assainissement ?
sinon existe-t'il un assainissement autonome ?

Oui non
Oui non
Oui non
Oui non
Oui non

INTERET ARCHITECTURAL

Etat du bâtiment ? Description sommaire :

- Les murs porteurs sont-ils présents ?
- La toiture est-elle présente en totalité ?
- La construction, est-elle en architecture traditionnelle ?
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial)
- Photographies

Oui non
Oui non
Oui non

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



RAPPEL DE LA REGLEMENTATION /

Art L 151-11 du code de l'urbanisme : « dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLU I

- Critères retenus pour l'identification des changements de destination
- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence de réseaux (eau potable, électricité...)
- Intérêt architectural présent
- Une nouvelle destination prévue

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 130, Chemin de CABIROO 64490 ACCOUS LHER
Référence cadastrale : F392

CONTAINTE CADASTRALES :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur : A

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitude d'utilité publique...) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?

Oui

 non

- Si oui est-il proche de la retraite ?
- Si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui

non

Oui

non

Le bâtiment, est-il utilisé actuellement à titre agricole ?

Oui

 non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative

+ de 10 Ans

L'environnement du bâtiment :

Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m)

- Habitation
- Exploitation agricole
- Quel type de bâtiment (élevage, hangar, stockage,...)
- Autre (préciser)

 Oui

non

Oui

non

Nature des terres entourant le bâtiment :

- Cultures
- Prairies
- Landes / terres en friche
- Autre (préciser)

Oui

Oui

Oui

non

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

S²LO

RESEAUX :

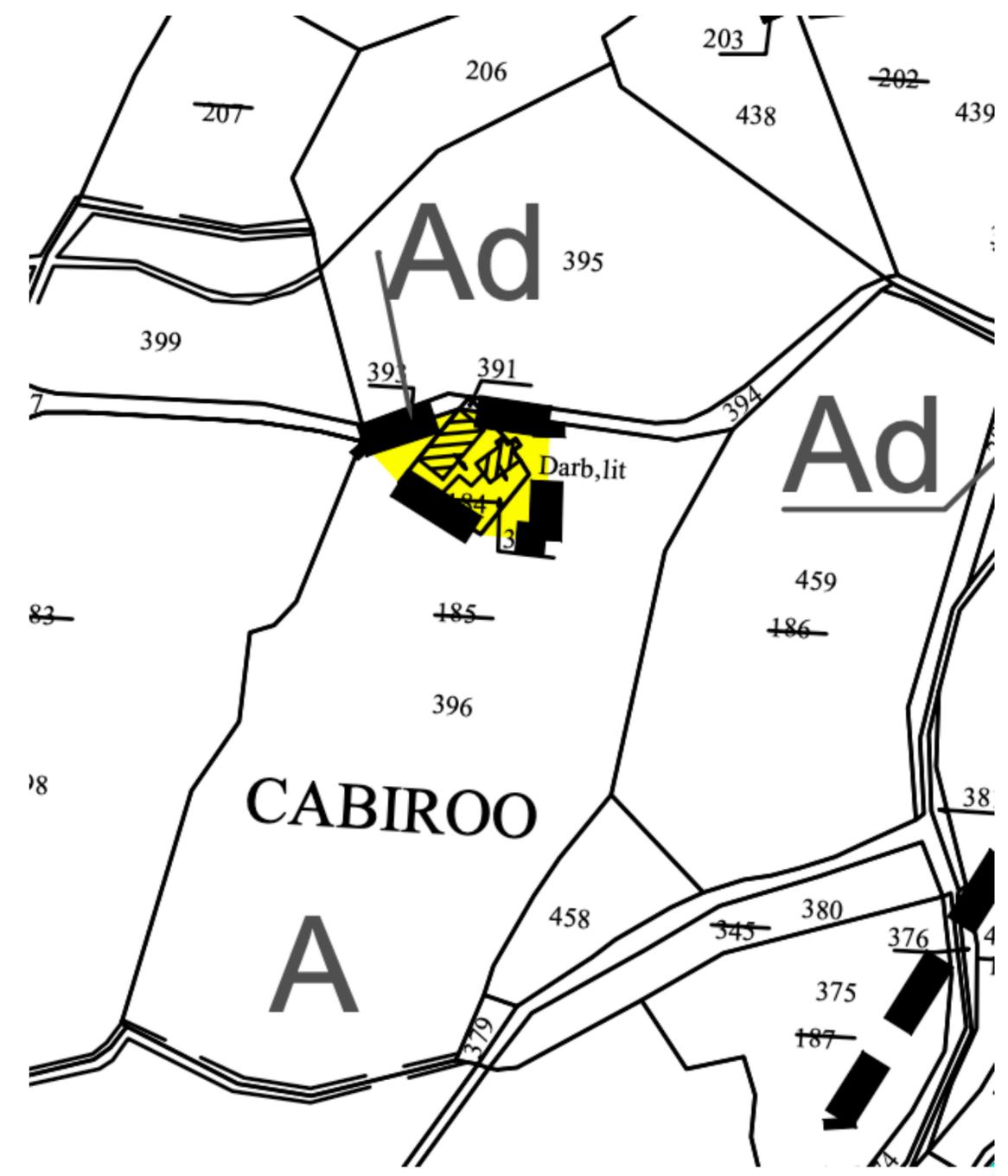
Le bâtiment est-il raccordé ?

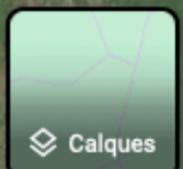
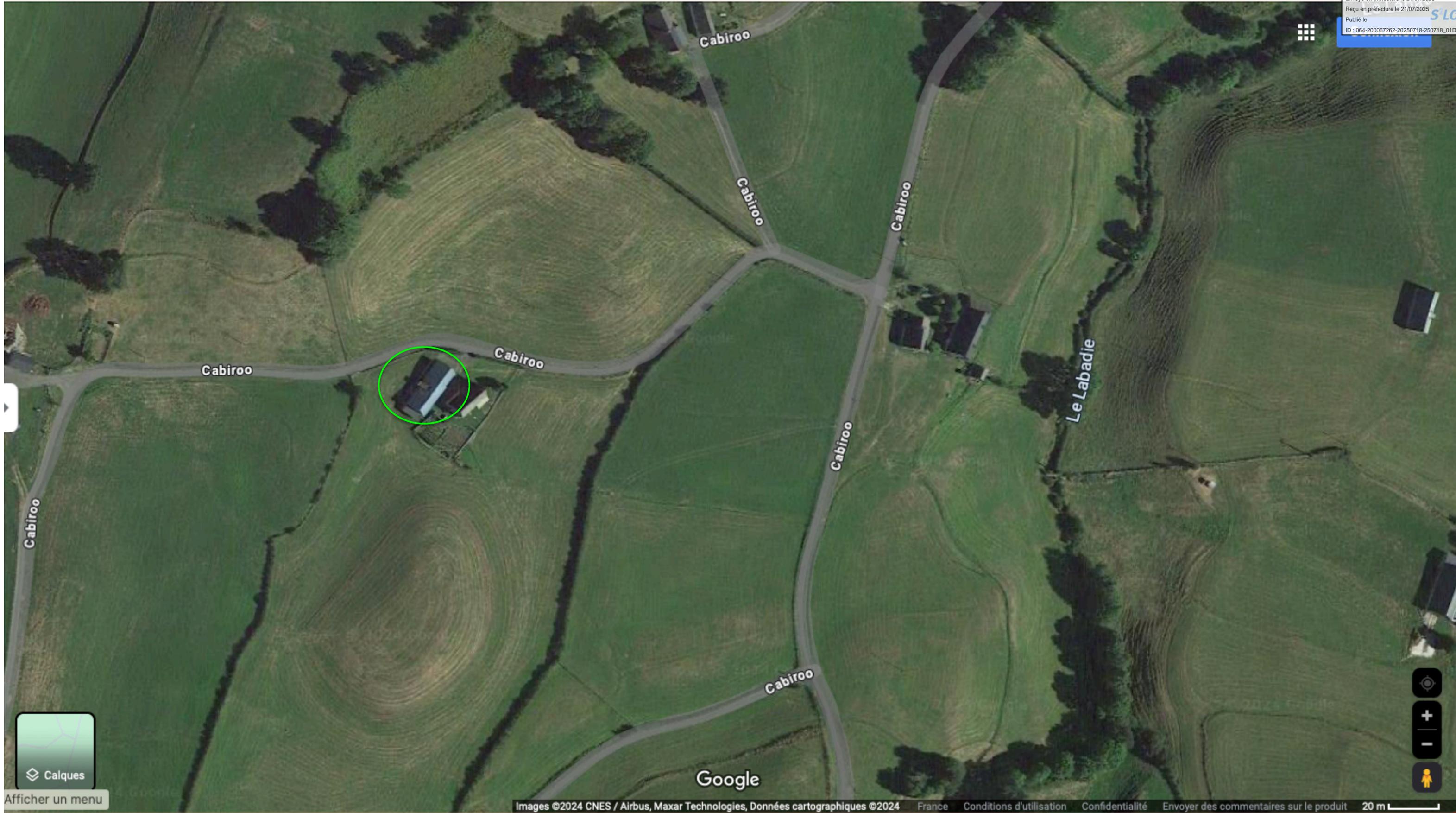
- À une route suffisamment dimensionnée ? Oui non
- À un réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui non
- À un réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui non
- À un réseau d'assainissement ? Oui non
- sinon existe-t'il un assainissement autonome ? Oui non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ? Description sommaire :

- Les murs porteurs sont-ils présents ? Oui non
- La toiture est-elle présente en totalité ? Oui non
- La construction, est-elle en architecture traditionnelle ? Oui non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial)
- Photographies



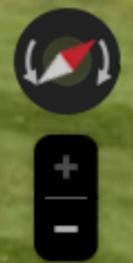
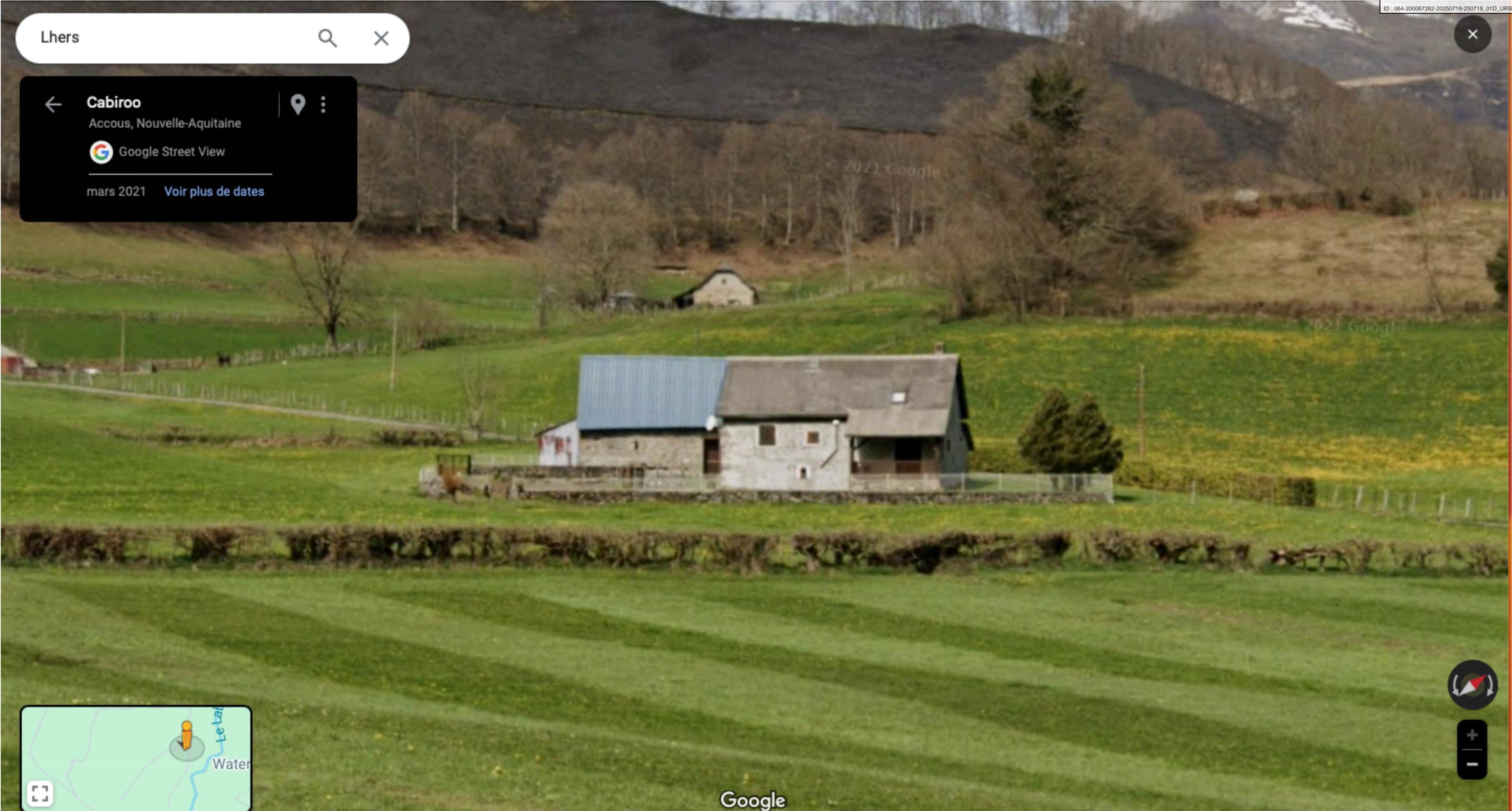


Afficher un menu



Lhers

← **Cabiroo** | 📍 ⋮
 Accous, Nouvelle-Aquitaine
 🌐 Google Street View
 mars 2021 [Voir plus de dates](#)



Google

Cabiroo - Google Maps

Rechercher à proximité de Lhers

← Cabiroo
Accous, Nouvelle-Aquitaine
Google Street View
mars 2021 Voir plus de dates



Google

Rechercher à proximité de Lhers



Envoyé en préfecture le 21/07/2025
Reçu en préfecture le 21/07/2025
Publié le
ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



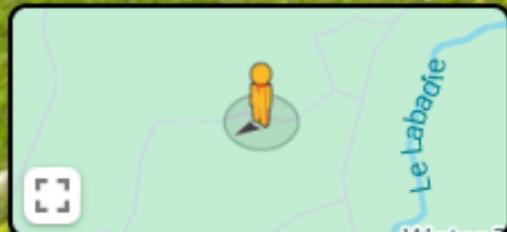
Cabiroo

Accous, Nouvelle-Aquitaine

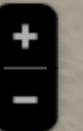


Google Street View

mars 2021 [Voir plus de dates](#)



Google



Machau Nicole

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE
DESTINATION

COMMUNE :

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- Critères retenus pour l'identification des changements de destination
 - Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
 - Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
 - Intérêt architectural présent
- Une nouvelle destination retenue :

LOCALISATION DU BÂTIMENT :

Adresse : Chers Accueil 64430 n° 4673 Route de Chers

Référence cadastrale : F 0081

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

2A.

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

ENJEU AGRICOLE :**Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?**

Oui

 Non

- si oui est-il proche de la retraite ?

Oui

 Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui

 Non**Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?**

Oui

 Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 2010

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
- Habitation Oui Non
- Exploitation agricole Oui Non
- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
- Autre Oui (préciser) :
- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
- Leur nature
- Cultures Oui Non
- Prairies Oui Non
- Landes/terres en friche Oui Non
- Autre

(préciser) :

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non
- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
sous quel mode de faire-valoir ?
- Fermage/métayage
- Autre

(préciser) :

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non
- à un réseau d'assainissement ? Oui Non
- sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....
.....

Photographie(s):

oui -

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



Racheu
Nicheu

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



Rachon Nicole



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

	GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION
	COMMUNE :

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « *Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut*
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- ⇒ Critères retenus pour l'identification des changements de destination
 - Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
 - Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
 - Intérêt architectural présent

- ⇒ Une nouvelle destination retenue :

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : *Quartier Aoulet 64490 ACCOUS .*

Référence cadastrale : *N° 738*

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : *Nd*

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : *Non .*

Non source qui alimente les habitations du quartier et la grange

- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non
- à un réseau d'assainissement ? Oui Non
- sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

↳ par la petite maison attenante, donc nous sommes propriétaires. Une extension de la surface d'assainissement est possible sur le terrain dont nous sommes aussi propriétaires

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

..... Permettre la restauration de la grange en maison d'habitation

Photographie(s):

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? ~~Oui~~ **(Non)**

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
- si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? ~~Oui~~ **(Non)**

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : **2001**

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
 - Habitation **(Oui)** Non
 - Exploitation agricole Oui **(Non)**
 - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
 - Autre **(Oui)** (préciser) : **Tunnel agricole amoncelé à 120m environ.**
 - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
 - Leur nature
 - Cultures Oui **(Non)**
 - Prairies **(Oui)** Non
 - Landes/terres en friche Oui **(Non)**
 - Autre
 - (préciser) :
- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui **(Non)**
 - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
sous quel mode de faire-valoir ?
 - Fermage/métayage
 - Autre(préciser) :
 - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui **(Non)**

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? **(Oui)** Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

S²LO

ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



Serge LATOURETTE
12 Route de JOUERS
64490 BEDOUS

**GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE
DESTINATION**

COMMUNE : ACCOUS 64490

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- Critères retenus pour l'identification des changements de destination
- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent

• Une nouvelle destination retenue :

Actuellement maison habitation et grange

LOCALISATION DU BÂTIMENT :

Adresse : 380 Chemin de LATOURETTE 64490 ACCOUS

Référence cadastrale : D180

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : —

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?

- si oui est-il proche de la retraite ?

Oui

Non

Oui

Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui

Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

Oui

Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 2013

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
- Habitation Oui Non
- Exploitation agricole Oui Non
- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?

- Autre (préciser) : local servant de remise

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

- Cultures Oui Non

- Prairies Oui Non

- Landes/terres en friche Oui Non

- Autre

(préciser) :

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non

- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
sous quel mode de faire-valoir ?

- Fermage/métayage

- Autre

(préciser) :

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :**Le bâtiment est-il raccordé ?**

- | | | |
|---|--------------------------------------|--------------------------------------|
| • à une route suffisamment dimensionnée ? | <input checked="" type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non |
| • au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? | <input checked="" type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non |
| • au réseau d'électricité en capacité suffisante ? | <input checked="" type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non |
| • à un réseau d'assainissement ? | <input type="radio"/> Oui | <input checked="" type="radio"/> Non |
| sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? | <input type="radio"/> Oui | <input checked="" type="radio"/> Non |

INTERET ARCHITECTURAL :**Etat du bâtiment ?**

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

Photographie(s):

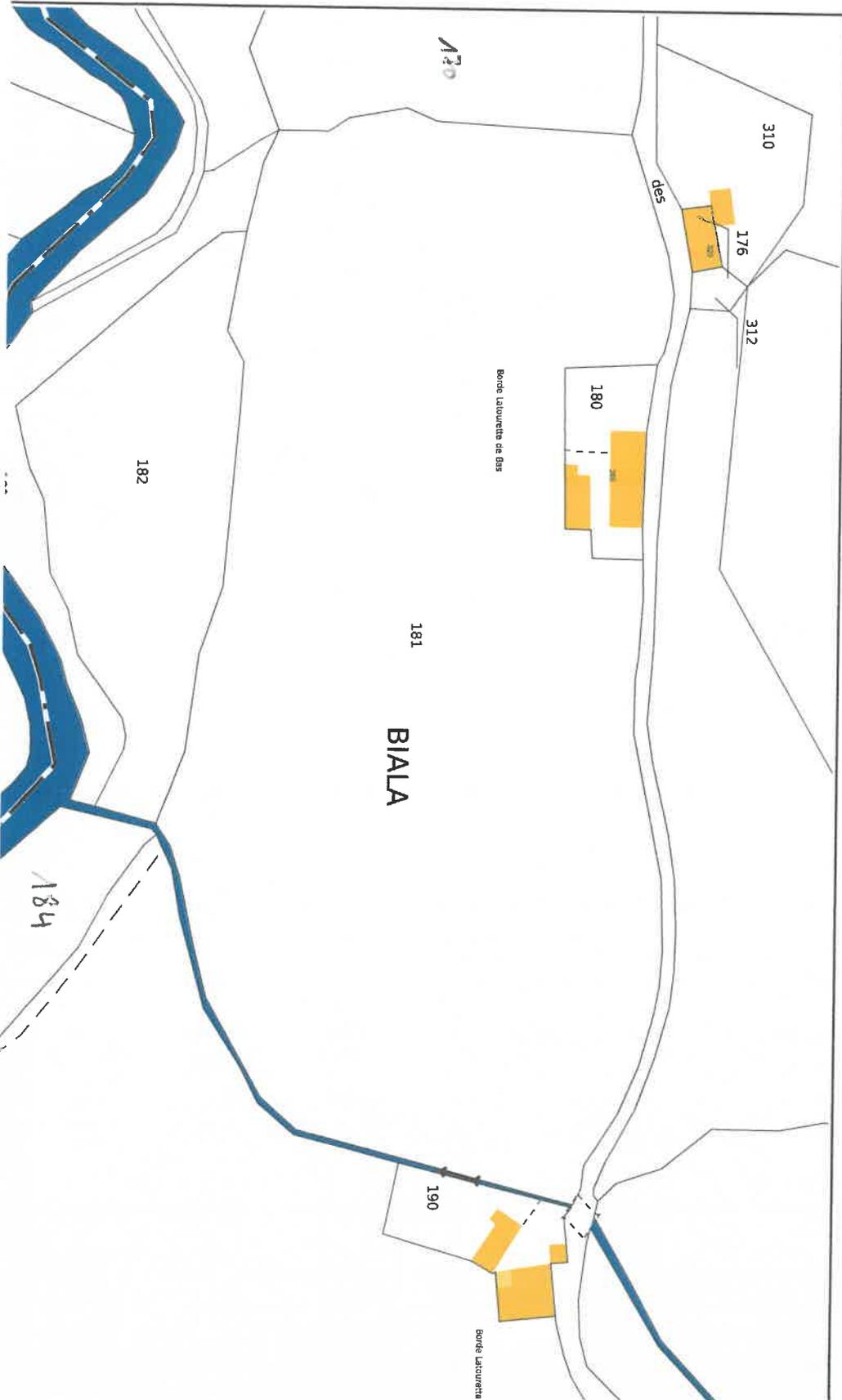
Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

LATOURETTE D 180



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

PONGOM

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : ACCOUS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- Critères retenus pour l'identification des changements de destination
- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent
- Une nouvelle destination retenue :

LOCALISATION DU BÂTIMENT :

Adresse : 840 route d'Aümet

Référence cadastrale : F 478

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : F 478

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : NON

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

ENJEU AGRICOLE :**Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?**

- si oui est-il proche de la retraite ?

Oui NonOui Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui Non**Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?**Oui Non**Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :**

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

- Habitation Oui Non

- Exploitation agricole Oui Non

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ? *Elevage et Stockage*

- Autre Oui (préciser) :

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

- Cultures Oui Non

- Prairies Oui Non

- Landes/terres en friche Oui Non

- Autre

(préciser) :

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non

- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? *Oui*
sous quel mode de faire-valoir ?

- Fermage/métayage ✓

- Autre

(préciser) :

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



PONCON F 0475 LHERS



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

GARAIG - LABACHOTTE
J - Louis

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE :

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « *Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut*

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- Critères retenus pour l'identification des changements de destination
- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent
- Une nouvelle destination retenue : _____

LOCALISATION DU BÂTIMENT :

Adresse :

Référence cadastrale : D 0302

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?

Oui ~~Non~~

- si oui est-il proche de la retraite ?

Oui ~~Non~~

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui ~~Non~~

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

Oui ~~Non~~

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : *ne sait pas*

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

• Habitation Oui ~~Non~~

• Exploitation agricole ~~Oui~~ Non

• Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?

• Autre Oui (préciser) : *hangar stockage,*

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

• Leur nature

• Cultures ~~Oui~~ Non

• Prairies Oui ~~Non~~

• Landes/terres en friche ~~Oui~~ Non

• Autre

(préciser) :

• Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui

~~Non~~ *pour la parcelle D 0202*

• Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? *oui*
sous quel mode de faire-valoir ?

• Fermage/métayage

• Autre

(préciser) :

• De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui

~~Non~~

RESEAUX :**Le bâtiment est-il raccordé ?**

- | | | |
|---|----------------|----------------|
| • à une route suffisamment dimensionnée ? | Oui | Non |
| • au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? | Oui | Non |
| • au réseau d'électricité en capacité suffisante ? | Oui | Non |
| • à un réseau d'assainissement ? | Oui | Non |
| sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? | Oui | Non |

INTERET ARCHITECTURAL :**Etat du bâtiment ?**

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui ~~Non~~
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui ~~Non~~
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? ~~Oui~~ Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....
.....

Photographie(s):

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

RASGLAN Jean Francois
DUTOURNIER Françoise

**GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE
DESTINATION**COMMUNE : **Accous****RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :**

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- Critères retenus pour l'identification des changements de destination
- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent
- Une nouvelle destination retenue : _____

LOCALISATION DU BÂTIMENT :Adresse : **Lieu dit URE**Référence cadastrale : **OE5****CONTRAINTES D'URBANISME :**

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- | | | |
|---|--------------------------------------|--------------------------------------|
| • à une route suffisamment dimensionnée ? | <input checked="" type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non |
| • au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? | <input type="radio"/> Oui | <input checked="" type="radio"/> Non |
| • au réseau d'électricité en capacité suffisante ? | <input type="radio"/> Oui | <input checked="" type="radio"/> Non |
| • à un réseau d'assainissement ? | <input type="radio"/> Oui | <input checked="" type="radio"/> Non |
| sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? | <input type="radio"/> Oui | <input checked="" type="radio"/> Non |

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....

Photographie(s):

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



KOUQLAN E 005

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

Famille LAC-ARIET -

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : ACCOUS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- Critères retenus pour l'identification des changements de destination
- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent
- Une nouvelle destination retenue :

LOCALISATION DU BÂTIMENT :

Adresse : 410 chemin - ACCOUS
de la cote de Castillon

Référence cadastrale : E04103

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : Zone agricole

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?

- si oui est-il proche de la retraite ?

Oui
 Oui

Non
 Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui
 Oui

Non
 Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis : *aujourd'hui*

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

• Habitation

Oui

Non

• Exploitation agricole

Oui

Non

• Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?

• Autre Oui (préciser) :

• Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

• Leur nature

• Cultures

Oui

Non

• Prairies

Oui

Non

• Landes/terres en friche

Oui

Non

• Autre

(préciser) :

• Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ?

Oui

Non

• Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
sous quel mode de faire-valoir ?

• Fermage/métayage

• Autre

(préciser) :

• De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ?

Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non
- à un réseau d'assainissement ? Oui Non
- sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
.....
.....

Photographie(s):

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



LAC ARLET

E 0103

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

Mme Marianne THAURE (CEREZUELLE)

13 Rue Bouteilley

33130 Bègles

06 01 26 55 34

Bègles le 1^{er} Août 2024

Dossier suivi par M Eric Bergez

PLUI Parcelle F 57 246, route du Labadie

64490 ACCOUS

Monsieur le Maire,

Suite à votre courrier du 24 juin dernier, dont nous vous remercions, vous trouverez ci-joint les éléments relatifs à l'enquête sur l'inventaire et l'état des parcelles bâties susceptibles de faire l'objet d'un changement de destination dans le nouveau PLUI.

Nous vous remercions de la prise en compte de notre souhait de pouvoir transformer la grange alors que la « cabane », sur la même parcelle est déjà à usage d'habitation.

Nous vous remercions pour le suivi de ce dossier et vous prions de recevoir nos cordiales salutations.

Marianne THAURE - CEREZUELLE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

THAURÉ

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : ACCOUS.

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- Critères retenus pour l'identification des changements de destination
- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent

- Une nouvelle destination retenue : Habitation

LOCALISATION DU BÂTIMENT : DÉS BâtimentsAdresse : 246 Route du Sabac die.Référence cadastrale : F 57

La parcelle F57 contient 1 bâtiment "cabane" déjà à usage d'habitation + 1 grange pouvant changer de destination

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : AdContraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : —

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?

- si oui est-il proche de la retraite ?

~~Oui~~ Non
 Oui Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 1950

~~Oui~~ Non

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
- Habitation Oui ~~Non~~
- Exploitation agricole Oui Non
- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?

• Autre Oui (préciser) :

• Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

• Leur nature

• Cultures Oui Non

• Prairies Oui Non

• Landes/terres en friche Oui Non

• Autre

(préciser) : Fougeraie / Bois

• Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non

• Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? *Propriétaire oui exploitant non*
 sous quel mode de faire-valoir ? *Oui*

• Fermage/métayage

• Autre

(préciser) : Coup. de foen amiable

• De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? ~~Oui~~ Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non
- à un réseau d'assainissement ? Oui Non
- sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

pas pour l'instant

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

2 bâtiments "Cabane" déjà à usage d'habitation et grange

- Description sommaire de l'état du bâtiment : *→*
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
.....
.....

Photographie(s): *2 photographies jointes + extrait cadastre*

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



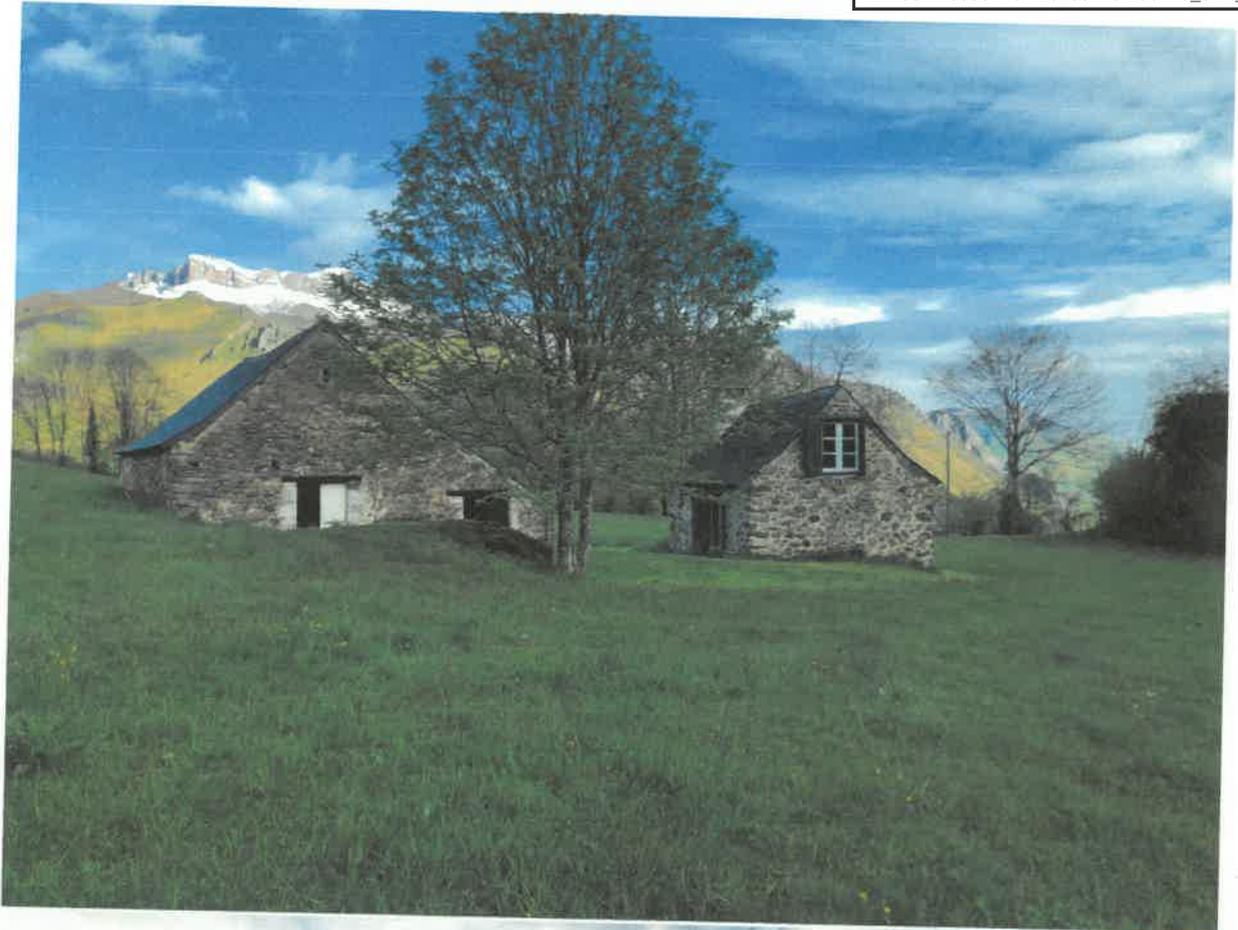
Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

S²LOW

ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



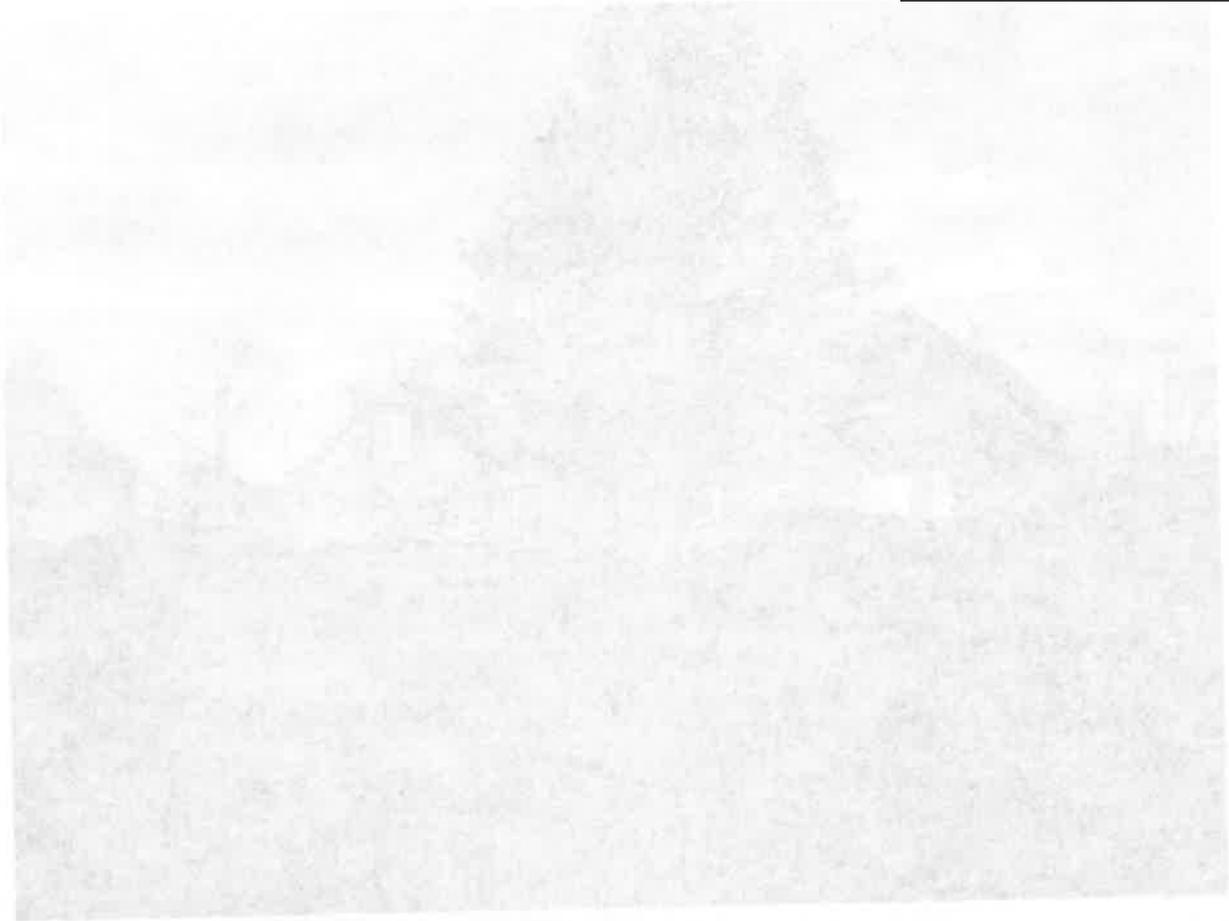
Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



Du combis Demelle - -
France -

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE :

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- Critères retenus pour l'identification des changements de destination
- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent
- Une nouvelle destination retenue : _____

LOCALISATION DU BÂTIMENT :

Adresse : quartier St Christien

Référence cadastrale : D3 - D8

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : /

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?

- si oui est-il proche de la retraite ?

~~Non~~ Non
~~Oui~~ ~~Non~~

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

~~Oui~~ ~~Non~~

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

~~Non~~ Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

2004

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

- Habitation ~~Non~~ Non

- Exploitation agricole ~~Non~~ Non

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ? *Storage*

- ~~Autre~~ ~~Qui (préciser) :~~

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

- Cultures ~~Non~~ Non

- Prairies Oui ~~Non~~

- Landes/terres en friche Oui ~~Non~~

- Autre

(préciser) :

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui ~~Non~~

- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? *Oui*
 sous quel mode de faire-valoir ?

- Fermage/ ~~Non~~

- Autre

(préciser) :

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? ~~Non~~ Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Non
- à un réseau d'assainissement ? Non
- sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

Bâtiment de la fin du 19^e siècle!

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....

Photographie(s):

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



DUCOM S . 2008

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

<p>FLORENCE Jeanine F.493 Chemin du Caudurat LTRE</p>	<p>GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION</p> <p>COMMUNE :</p>
---	---

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- Critères retenus pour l'identification des changements de destination
- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent
- Une nouvelle destination retenue :

LOCALISATION DU BÂTIMENT :

Adresse : 100 chemin de Caudurat 64490 ACCOUS

Référence cadastrale : F493

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Agricole

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?

Oui Non

• si oui est-il proche de la retraite ?

Oui Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

Oui Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

• Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

• Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

• Habitation Oui Non

• Exploitation agricole Oui Non

• Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?

*bâtiment d'élevage
hangar de stockage*

• Autre Oui (préciser) :

• Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

• Leur nature

• Cultures Oui Non

• Prairies Oui Non

• Landes/terres en friche Oui Non

• Autre

(préciser) :

• Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non

• Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? *oui*
sous quel mode de faire-valoir ?

L'exploitant envisage d'y son logement principal

• Fermage/métayage

• Autre

(préciser) : *propriétaire*

• De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non
- à un réseau d'assainissement ? Oui Non
- sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
.....
.....

Photographie(s):

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

064

LAUDA AudePevie F530

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE :

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- Critères retenus pour l'identification des changements de destination
- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent
- Une nouvelle destination retenue :

LOCALISATION DU BÂTIMENT :

Adresse : Quartier Chers 308 chemin de LAUDA

Référence cadastrale : Ne Parcelle 530

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?

~~Oui~~

~~Non~~

- si oui est-il proche de la retraite ?

Oui

Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui

Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

~~Oui~~

Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 2000

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

• Habitation Oui ~~Non~~

• Exploitation agricole ~~Oui~~ Non

• Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ? **Oui**

• Autre Oui (préciser) :

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

• Cultures Oui Non

• Prairies Oui ~~Non~~

• Landes/terres en friche Oui Non

• Autre

(préciser) :

• Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? ~~Oui~~ Non

• Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
sous quel mode de faire-valoir ?

• Fermage/métayage ~~Oui~~ **Non LAURENT MOWA REPEAL**

• Autre

(préciser) :

• De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? **Oui** Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- | | | |
|---|----------------|----------------|
| • à une route suffisamment dimensionnée ? | Oui | Non |
| • au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? | Oui | Non |
| • au réseau d'électricité en capacité suffisante ? | Oui | Non |
| • à un réseau d'assainissement ? | Oui | Non |
| sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? | Oui | Non |

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui ~~Non~~
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui ~~Non~~
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui ~~Non~~
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....

Photographie(s):

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

Florence épouse
PUYAU BREAU . F.559

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : Accous

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- Critères retenus pour l'identification des changements de destination
- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent
- Une nouvelle destination retenue :

LOCALISATION DU BÂTIMENT :

Adresse : 80 route d'Aumet 64490 Accous

Référence cadastrale : F559

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : Agricole

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?

Oui Non

• si oui est-il proche de la retraite ?

Oui Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

Oui Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

• Date approximative : 2023

L'environnement du bâtiment :

• Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

• Habitation Oui Non

• Exploitation agricole Oui Non

• Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ? bâtiment d'élevage

• Autre Oui (préciser) :

• Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

• Leur nature

• Cultures Oui Non

• Prairies Oui Non

• Landes/terres en friche Oui Non

• Autre

(préciser) :

• Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non

• Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? oui
sous quel mode de faire-valoir ?

• Fermage/métayage oui

• Autre

(préciser) :

• De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :**Le bâtiment est-il raccordé ?**

- | | | |
|---|--------------------------------------|--------------------------------------|
| • à une route suffisamment dimensionnée ? | <input checked="" type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non |
| • au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? | <input checked="" type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non |
| • au réseau d'électricité en capacité suffisante ? | <input checked="" type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non |
| • à un réseau d'assainissement ? | <input type="radio"/> Oui | <input checked="" type="radio"/> Non |
| sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? | <input type="radio"/> Oui | <input checked="" type="radio"/> Non |

INTERET ARCHITECTURAL :**Etat du bâtiment ?**

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....
.....

Photographie(s):

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

SUSBIELIE PIERRE 1490 Chemin des Charrois 144ce Avara	GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION COMMUNE :
---	---

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- Critères retenus pour l'identification des changements de destination
- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent
- Une nouvelle destination retenue :

LOCALISATION DU BÂTIMENT :Adresse : *Nicours*Référence cadastrale : *D 51***CONTRAINTES D'URBANISME :**

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :



ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?

- si oui est-il proche de la retraite ?

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui	Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

- Habitation Oui ~~Non~~
- Exploitation agricole ~~Oui~~ Non

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?

- Autre Oui (préciser) : *élevage stockage*

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

- Cultures ~~Oui~~ Non
- Prairies Oui ~~Non~~
- Landes/terres en friche Oui ~~Non~~
- Autre

(préciser) :

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui ~~Non~~

- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? *oui*
sous quel mode de faire-valoir ?

- Fermage/métayage

- Autre *Faire-valoir Direct*

(préciser) :

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui ~~Non~~

RESEAUX :**Le bâtiment est-il raccordé ?**

- | | | |
|---|----------------|----------------|
| • à une route suffisamment dimensionnée ? | Oui | Non |
| • au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? | Oui | Non |
| • au réseau d'électricité en capacité suffisante ? | Oui | Non |
| • à un réseau d'assainissement ? | Oui | Non |
| sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? | Oui | Non |

INTERET ARCHITECTURAL :**Etat du bâtiment ?**

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ?
- La toiture est-elle encore présente en totalité ?
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ?
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....
.....

Photographie(s):

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



SUSBIEUX D 051

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

Mme HARDOIN Janine
116 rue des sports -
40350 LIMBASTE
06 61 16 75 53

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : ACCOUS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- Critères retenus pour l'identification des changements de destination
- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent
- Une nouvelle destination retenue :

LOCALISATION DU BÂTIMENT :

Adresse : 307 PLATEAU DE LHERS CHEMIN DE LAUDA

Référence cadastrale :

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

ENJEU AGRICOLE :**Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?**

Oui

 Non

- si oui est-il proche de la retraite ?

Oui

 Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui

 Non**Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?**

Oui

 Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
- Habitation Oui Non
- Exploitation agricole Oui Non
- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
- Autre Oui (préciser) :
- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
- Leur nature
- Cultures Oui Non
- Prairies Oui Non
- Landes/terres en friche Oui Non
- Autre

(préciser) :

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non
- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
sous quel mode de faire-valoir ?
- Fermage/métayage
- Autre

(préciser) :

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non
- à un réseau d'assainissement ? Oui Non
- sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....
.....

Photographie(s):

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

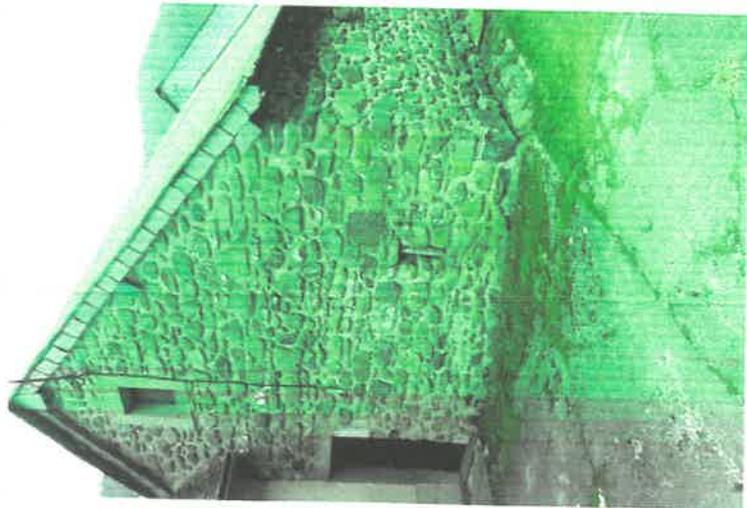
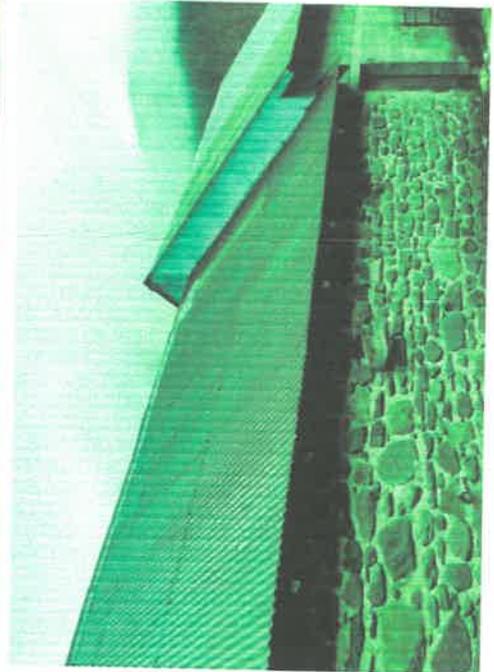
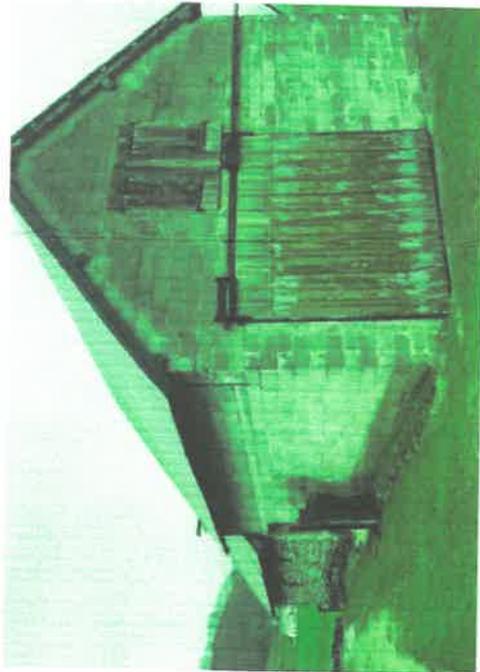
Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

CASTEIGNAU Jean Michel.
LAERS

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION**COMMUNE :****RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :**

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « *Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut*

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- Critères retenus pour l'identification des changements de destination
 - Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
 - Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
 - Intérêt architectural présent
- Une nouvelle destination retenue :

LOCALISATION DU BÂTIMENT :

Adresse :

Référence cadastrale : F 129

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

ENJEU AGRICOLE :**Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?** Oui Non

- si oui est-il proche de la retraite ?

 Oui Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

 Oui Non**Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?** Oui Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

- Habitation Oui Non

- Exploitation agricole Oui Non

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?

- Autre Oui (préciser) : *bâtiment d'élevage et stockage*

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

- Cultures Oui Non

- Prairies Oui Non

- Landes/terres en friche Oui Non

- Autre

(préciser) :

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non

- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
sous quel mode de faire-valoir ?

- Fermage/métayage

- Autre

(préciser) :

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :**Le bâtiment est-il raccordé ?**

- | | | |
|---|--------------------------------------|--------------------------------------|
| • à une route suffisamment dimensionnée ? | Oui | <input checked="" type="radio"/> Non |
| • au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? | <input checked="" type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non |
| • au réseau d'électricité en capacité suffisante ? | Oui | <input checked="" type="radio"/> Non |
| • à un réseau d'assainissement ? | Oui | <input checked="" type="radio"/> Non |
| sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? | Oui | <input checked="" type="radio"/> Non |

INTERET ARCHITECTURAL :**Etat du bâtiment ?**

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....

.....

Photographie(s):

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

ne parcelle nom adresse	ASSERQUET Mas - Route d'Aumetiers	GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION COMMUNE : ACCOUS
-------------------------------	---	--

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- Critères retenus pour l'identification des changements de destination
- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent
- Une nouvelle destination retenue :

LOCALISATION DU BÂTIMENT :

Adresse : Bâtiment agricole - Route d'Aumetiers

Référence cadastrale :

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :



ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?

- si oui est-il proche de la retraite ?

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

~~Oui~~ Non
Oui Non

Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

Oui ~~Non~~

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

• Habitation Oui ~~Non~~

• Exploitation agricole ~~Oui~~ Non

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?

• Autre . Oui (préciser) : *grange servant de de barres*

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

• Cultures ~~Oui~~ Non

• Prairies Oui ~~Non~~

• Landes/terres en friche ~~Oui~~ Non

- Autre

(préciser) :

• Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non

- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
sous quel mode de faire-valoir ?

- Fermage/métayage

- Autre

(préciser) : *Reprise de l'activité par conjoint*

• De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui ~~Non~~

RESEAUX :**Le bâtiment est-il raccordé ?**

- | | | |
|---|----------------|----------------|
| • à une route suffisamment dimensionnée ? | Oui | Non |
| • au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? | Oui | Non |
| • au réseau d'électricité en capacité suffisante ? | Oui | Non |
| • à un réseau d'assainissement ? | Oui | Non |
| sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? | Oui | Non |

INTERET ARCHITECTURAL :**Etat du bâtiment ?**

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui ~~Non~~
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui ~~Non~~
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

..... *Construction en Bois*

.....

Photographie(s):

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

EMMANUEL OSSINIRI
et MARION

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE
DESTINATION

COMMUNE : ACCOUS.

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- Critères retenus pour l'identification des changements de destination
- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent

• Une nouvelle destination retenue: Déjà maison d'habitation et grange agricole.

LOCALISATION DU BÂTIMENT :

Adresse : QUARTIER AOLET - Lieu dit Bos d'Accous

Référence cadastrale : E 343

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Zone d'Agricole

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

RAS.

ENJEU AGRICOLE :**Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?**

- si oui est-il proche de la retraite ?

 Oui Non Oui Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

 Oui Non**Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?** Oui Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 2010

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

- Habitation Oui Non

- Exploitation agricole Oui Non

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?

- Autre Oui (préciser) :

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

- Cultures Oui Non

- Prairies Oui Non

- Landes/terres en friche Oui Non

- Autre

(préciser) : Bois.....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non

- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
sous quel mode de faire-valoir ?

- Fermage/métayage

- Autre

(préciser) : Propriété.....

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non
 - au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non
 - au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non
 - à un réseau d'assainissement ? Oui Non
- sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

en prévision - devis et demande SPANC.

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....
.....

Photographie(s):

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



0201N1K1 E 0543

Dijon - Plans

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

~~MOTIVIA Jean Baptiste~~
CASSE Jean Michel
LHÈRES

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : AGLONS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- Critères retenus pour l'identification des changements de destination
- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent
- Une nouvelle destination retenue :

LOCALISATION DU BÂTIMENT :

Adresse : QUARTIER CHÈRES 6440 (CABANOU)

Référence cadastrale : F 210

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : CHEMIN COMMUNAL
PASSAGE DU GR70



ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?

- si oui est-il proche de la retraite ?

Oui
 Non

Non
 Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui

Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

Oui

Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

- Habitation

Oui

Non

- Exploitation agricole

Oui

Non

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ? **STANGÉ DE**

STOCKAGE

- Autre Oui (préciser) :

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

- Cultures

Oui

Non

- Prairies

Oui

Non

- Landes/terres en friche

Oui

Non

- Autre **MAISON D'ORCHES**

(préciser) :

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ?

Oui

Non

- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? **OUI**
sous quel mode de faire-valoir ?

- Fermage/métayage

- Autre

(préciser) :

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ?

Oui

Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- | | | |
|---|--------------------------------------|--------------------------------------|
| • à une route suffisamment dimensionnée ? | Oui | <input checked="" type="radio"/> Non |
| • au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? | <input checked="" type="radio"/> Oui | Non |
| • au réseau d'électricité en capacité suffisante ? | Oui | <input checked="" type="radio"/> Non |
| • à un réseau d'assainissement ? | Oui | <input checked="" type="radio"/> Non |
| sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? | Oui | <input checked="" type="radio"/> Non |

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- | | | |
|--|--------------------------------------|-----|
| • Description sommaire de l'état du bâtiment : | | |
| • Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? | <input checked="" type="radio"/> Oui | Non |
| • La toiture est-elle encore présente en totalité ? | <input checked="" type="radio"/> Oui | Non |
| • La construction est-elle en architecture traditionnelle ? | <input checked="" type="radio"/> Oui | Non |
| • Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) : | | |

.....
.....

Photographie(s):

Déjà Trausson.

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

FICAT Thérèse
1 rue d'Arzigau
Jeuves / Accous 64490

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATIONCOMMUNE : Accous**RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :**

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- Critères retenus pour l'identification des changements de destination
- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent
- Une nouvelle destination retenue : _____

LOCALISATION DU BÂTIMENT :Adresse : HouletRéférence cadastrale : E467**CONTRAINTES D'URBANISME :**

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

ENJEU AGRICOLE :**Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?**Oui Non

- si oui est-il proche de la retraite ?

Oui Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui Non **Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?**Oui Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

- Habitation Oui Non

- Exploitation agricole Oui Non

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?

- Autre Oui (préciser) :

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

- Cultures Oui Non

- Prairies Oui Non

- Landes/terres en friche Oui Non

- Autre

(préciser) :

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non

- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
sous quel mode de faire-valoir ?

- Fermage/métayage

- Autre

(préciser) :

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :**Le bâtiment est-il raccordé ?**

- | | | |
|---|--------------------------------------|--------------------------------------|
| • à une route suffisamment dimensionnée ? | <input checked="" type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non |
| • au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? | <input type="radio"/> Oui | <input checked="" type="radio"/> Non |
| • au réseau d'électricité en capacité suffisante ? | <input type="radio"/> Oui | <input checked="" type="radio"/> Non |
| • à un réseau d'assainissement ? | <input type="radio"/> Oui | <input checked="" type="radio"/> Non |
| sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? | <input type="radio"/> Oui | <input checked="" type="radio"/> Non |

INTERET ARCHITECTURAL :**Etat du bâtiment ?**

- Description sommaire de l'état du bâtiment : *Grange 2 parties*
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
.....
.....

Photographie(s):

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

FICAT

E 467



Envoyé en préfecture le 21/07/2025
Reçu en préfecture le 21/07/2025
Publié le
ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



Deux Habitations

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

M. RAFFIÉ Thierry
59 AV DU CAMP DALARIC
47300 PUJOLS

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION**COMMUNE :****RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :**

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- Critères retenus pour l'identification des changements de destination
- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent
- Une nouvelle destination retenue :

LOCALISATION DU BÂTIMENT :

Adresse : ACCOUS

Référence cadastrale : E 0 111

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

ENJEU AGRICOLE :**Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?**

- si oui est-il proche de la retraite ?

~~Oui~~
OuiNon
Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui

Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?~~Oui~~

Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

- Habitation Oui

~~Non~~

- Exploitation agricole Oui

~~Non~~

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?

- Autre Oui (préciser) :

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

- Cultures ~~Oui~~ Non

- Prairies Oui ~~Non~~

- Landes/terres en friche ~~Oui~~ Non

- Autre

(préciser) :

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui

~~Non~~

- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
sous quel mode de faire-valoir ?

- Fermage/métayage

- Autre

(préciser) :

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? ~~Oui~~

Non

RESEAUX :**Le bâtiment est-il raccordé ?**

- | | | |
|---|----------------|----------------|
| • à une route suffisamment dimensionnée ? | Oui | Non |
| • au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? | Oui | Non |
| • au réseau d'électricité en capacité suffisante ? | Oui | Non |
| • à un réseau d'assainissement ? | Oui | Non |
| sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? | Oui | Non |

INTERET ARCHITECTURAL :**Etat du bâtiment ?**

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui ~~Non~~
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? ~~Oui~~ Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui ~~Non~~
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

Photographie(s):

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



КАФИЕ Е ОКА

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

André Arnaud

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : ACCOUS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- Critères retenus pour l'identification des changements de destination
- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent
- Une nouvelle destination retenue :

LOCALISATION DU BÂTIMENT :

Adresse : GRANGE - Soc Route d'Aumont

Référence cadastrale :

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?

Oui Non
 Oui Non

- si oui est-il proche de la retraite ?

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

~~Oui~~ Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

• Habitation Oui ~~Non~~

• Exploitation agricole ~~Oui~~ Non

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?

• Autre Oui (préciser) :

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

• Cultures ~~Oui~~ Non

• Prairies Oui ~~Non~~

• Landes/terres en friche ~~Oui~~ Non

- Autre

(préciser) :

• Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non

• Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? *Oui*
 sous quel mode de faire-valoir ?

- Fermage/métayage

- Autre

(préciser) : *Reprise de l'activité par conjoint*

• De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui ~~Non~~

RESEAUX :**Le bâtiment est-il raccordé ?**

- | | | |
|---|----------------|----------------|
| • à une route suffisamment dimensionnée ? | Oui | Non |
| • au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? | Oui | Non |
| • au réseau d'électricité en capacité suffisante ? | Oui | Non |
| • à un réseau d'assainissement ? | Oui | Non |
| sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? | Oui | Non |

INTERET ARCHITECTURAL :**Etat du bâtiment ?**

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui ~~Non~~
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui ~~Non~~
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui ~~Non~~
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....
.....

Photographie(s):

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



GARCET. Pierre
Chapelet.

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE
DESTINATION

COMMUNE : ACCOUS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « *Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut*

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- Critères retenus pour l'identification des changements de destination
- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent
- Une nouvelle destination retenue :

LOCALISATION DU BÂTIMENT :

Adresse : quartier chapelet ACCOUS

Référence cadastrale : 2B 063.

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?

Oui Non

• si oui est-il proche de la retraite ?

Oui Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

Oui Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

• Date approximative : 2006

L'environnement du bâtiment :

• Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

• Habitation Oui Non

• Exploitation agricole Oui Non

• Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?

• Autre Oui (préciser) :

• Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

• Leur nature

• Cultures Oui Non

• Prairies Oui Non

• Landes/terres en friche Oui Non

• Autre

(préciser) :

• Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non

• Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
sous quel mode de faire-valoir ? oui

• Fermage/~~métayage~~

• Autre

(préciser) :

• De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :**Le bâtiment est-il raccordé ?**

- | | | |
|---|--------------------------------------|--------------------------------------|
| • à une route suffisamment dimensionnée ? | <input checked="" type="radio"/> Oui | Non |
| • au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? | <input checked="" type="radio"/> Oui | Non |
| • au réseau d'électricité en capacité suffisante ? | <input checked="" type="radio"/> Oui | Non |
| • à un réseau d'assainissement ? | <input type="radio"/> Oui | <input checked="" type="radio"/> Non |
| sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? | <input type="radio"/> Oui | Non |

INTERET ARCHITECTURAL :**Etat du bâtiment ?**

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....
.....

Photographie(s):

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

S²LOW

ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



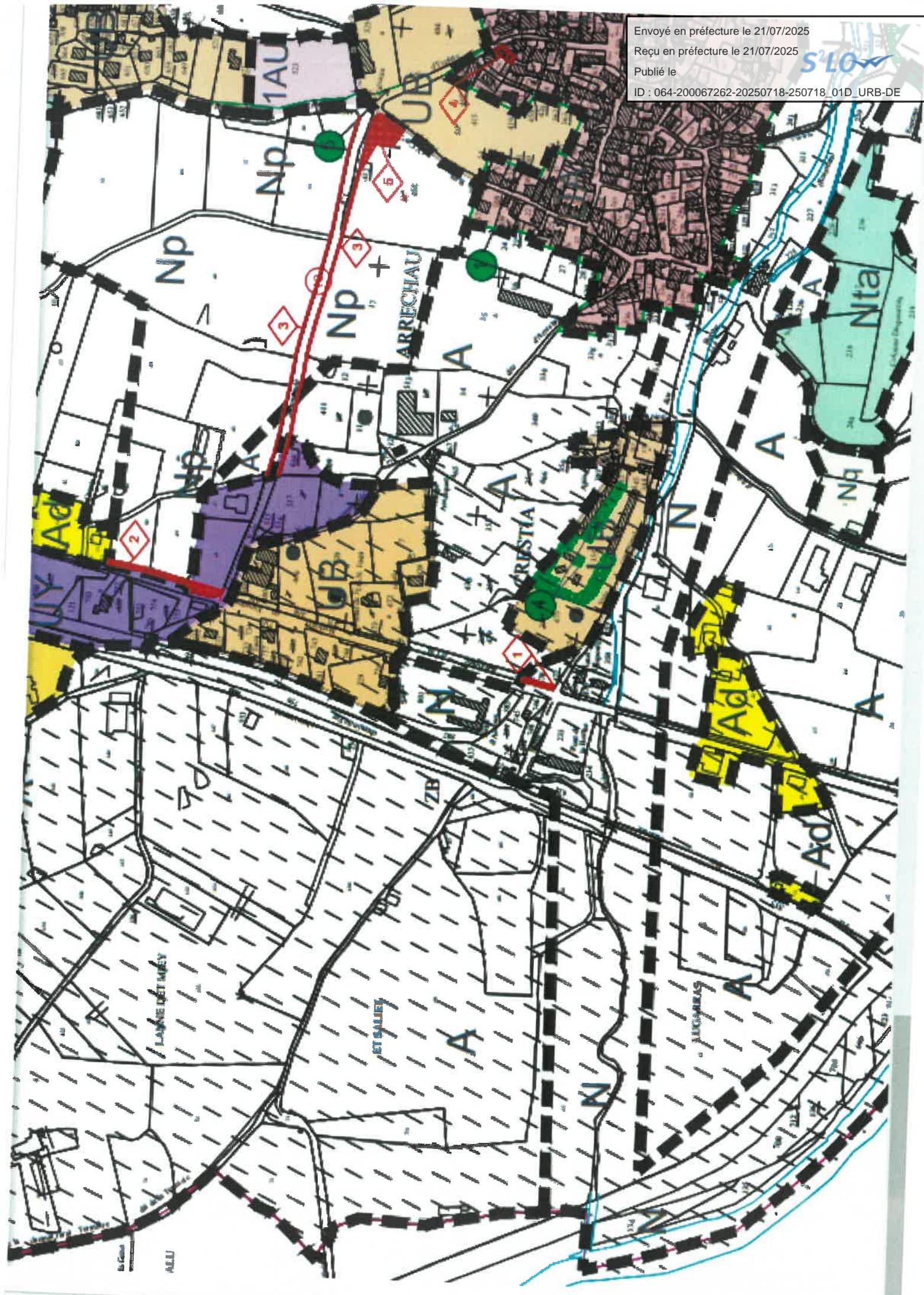
ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non
- à un réseau d'assainissement ? Oui Non
- sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

↳ il y a une source qui alimente les habitations du quartier et la grange

Pour la petite maison attenante dont nous sommes propriétaires. Une extension de la surface d'assainissement est possible sur le terrain dont nous sommes aussi propriétaires.

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

Permettre la restauration de la grange en maison d'habitation.

Photographie(s):

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

CLAVERANNE Sandrine
CLAVERANNE Didier

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE
DESTINATION

COMMUNE : ACEOUS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- Critères retenus pour l'identification des changements de destination
- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent
- Une nouvelle destination retenue :

LOCALISATION DU BÂTIMENT :

Adresse :

Quartier Aoullet 64490 ACEOUS

Référence cadastrale :

E 738

CONTRAINTE D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Nd

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

Non.

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?

~~Oui~~

Non

• si oui est-il proche de la retraite ?

Oui

Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui

Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

~~Oui~~

Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

• Date approximative :

2001

L'environnement du bâtiment :

• Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

• Habitation

Oui

Non

• Exploitation agricole

Oui

Non

• Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?

• Autre

(préciser) : Tunnel agricole amovible à 120 m environ

• Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

• Leur nature

• Cultures

~~Oui~~

Non

• Prairies

Oui

~~Non~~

• Landes/terres en friche

Oui

Non

• Autre

(préciser) :

• Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ?

Oui

Non

• Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? **NON**
sous quel mode de faire-valoir ?

• Fermage/métayage

• Autre

(préciser) :

• De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui

Non

CLAVÉRIANNE Sandrine

1 rue d'en bas

Quartier Jouers.

64490 ACCOUS.

Tél : 06/17/12/86/78.

email : sandrine.ipas@gmail.com

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

à
Monsieur le Maire de la commune
d'Accous.



Bonjour Monsieur le Maire,

En réponse du courrier du 24 juin 2024, veuillez trouver ci joint les éléments de réponse à destination du service de l'urbanisme.

Je porte également à votre connaissance le changement de propriétaire de ce bien familial qui nous a été transmis à mon frère et à moi.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Cordialement

Didier et Sandrine CLAVÉRIANNE

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE





CAVERPAINC E 0738



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

SIGNALLET *Christine*

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : *ACCOUS*

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- Critères retenus pour l'identification des changements de destination
- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent

- Une nouvelle destination retenue : _____

LOCALISATION DU BÂTIMENT :

Adresse : *Rte du Labadie - 64490 ACCOUS*Référence cadastrale : *F 173*

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

ENJEU AGRICOLE :**Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?**

Oui

 Non

- si oui est-il proche de la retraite ?

Oui

Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui

Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

Oui

 Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

2017

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
- Habitation Oui Non
- Exploitation agricole Non
- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
- Autre Oui (préciser) :
- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) : prairies
- Leur nature
- Cultures Oui Non
- Prairies Non
- Landes/terres en friche Oui Non
- Autre

(préciser) :

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non
- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? Oui
sous quel mode de faire-valoir ?
- Fermage/métayage
- Autre

(préciser) :

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

GRANGE 2

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- | | | |
|---|-----|-----|
| • à une route suffisamment dimensionnée ? | Oui | Non |
| • au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? | Oui | Non |
| • au réseau d'électricité en capacité suffisante ? | Oui | Non |
| • à un réseau d'assainissement ? | Oui | Non |
| sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? | Oui | Non |

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

Cette grange a abrité une école

Photographie(s):

cf. joint

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

GRANGE 1

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- | | | |
|---|-----|-----|
| • à une route suffisamment dimensionnée ? | Oui | Non |
| • au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? | Oui | Non |
| • au réseau d'électricité en capacité suffisante ? | Oui | Non |
| • à un réseau d'assainissement ? | Oui | Non |
| sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? | Oui | Non |

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

Photographie(s):

ci joint

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

S²LOW

ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



Demande de pupis à
autre prange en dist.

↳ voir mail de ce jour

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

S²LO

ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

DEPARTEMENT
DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

**MAIRIE
D'ACCOUS
64490**

☎ 05 59 34 71 10

✉ mairie@accous.fr

Le 24 juin 2024.

Le Maire de la Commune d'ACCOUS
à
M. LACASTE Christophe LACIMO
30 allée du Planet
0 CESSY 01170

*Dossier suivi par Eric Bergez
(à contacter si besoin)
Parcelle(s) : ZB 3*

Madame,
Monsieur,

La Communauté des Communes du Haut Béarn travaille actuellement à la réalisation du nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

La commune leur a listé l'ensemble des granges potentiellement susceptibles d'être transformées en habitation sous réserve réglementaire de la présence de réseaux (eau, électricité, voirie).

Veillez donc trouver ci-joint un questionnaire établi par le service urbanisme de la CCHB. Celui-ci doit être retourné en mairie **avant le 15 août 2024**. Nous sommes à votre disposition si vous souhaitez des précisions sur le sujet ou une aide particulière.

En vous remerciant de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, de recevoir mes cordiales salutations.

Le Maire,
Dany BARRAUD.



Attention, ce n'est pas un changement d'affectation.
Ma bâtisse est une vieille maison d'habitation (cf. acte notarial ci-joint)

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : 250, chemin d'Arbeillat
64490 Accous

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « *Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut*

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- Critères retenus pour l'identification des changements de destination
- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent
- Une nouvelle destination retenue : [Pas de changement : habitat individuel.](#)

LOCALISATION DU BÂTIMENT :

Adresse : 250, chemin d'Arbeillat, 64490 Accous

Référence cadastrale : Section ZB, numéro 0003, superficie 11416 m²

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : [Zone agricole](#)

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

Pas à ma connaissance. Ma maison est raccordée à l'eau potable et au réseau EDF.
L'assainissement n'est pas un souci au vu de la surface du terrain.

ENJEU AGRICOLE :**Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?** Oui Non

- si oui est-il proche de la retraite ?

 Oui Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

 Oui Non**Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?** Oui Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis : **Le bâtiment est une vieille maison de 1884 avec des traces d'habitation : cheminée, évier, etc. (cf. acte notarial précisant cette affectation).**

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
- Habitation Oui Non Centre Equestre Equid'Aspe avec logements.
- Exploitation agricole Oui Non
- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ? Hangar vide de Serge Latourrette
- Autre Oui (préciser) :
- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
- Leur nature
- Cultures Oui Non
- Prairies Oui Non
- Landes/terres en friche Oui Non
- Autre

(préciser) :

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non

- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
sous quel mode de faire-valoir ? Mon terrain est exploité par André Asserquet en fermage.

- Fermage/métayage

- Autre

(préciser) :

Mais pas toutes les années, je crois.

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :**Le bâtiment est-il raccordé ?**

- | | | |
|---|---|---|
| • à une route suffisamment dimensionnée ? | Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| • au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? | Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| • au réseau d'électricité en capacité suffisante ? | Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| • à un réseau d'assainissement ? | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | Non |
| sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? | Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |

La surface de ma parcelle est > 10'000 m². Le Centre Equestre et la Ferme Ossiniri ont un système autonome avec une surface de terrain inférieure à la mienne.

INTERET ARCHITECTURAL :**Etat du bâtiment ?**

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
L'architecte des Bâtiments de France a émis quelques remarques suite à mon dépôt de permis.....
.....

Photographie(s):

Maison datant de 1884, présence d'une cheminée d'époque, murs porteurs en bon état, toiture en ardoise du pays nécessitant quelques réparations.
L'architecture est de type traditionnelle de la région avec des éléments en pierre (cf. photos jointes).





Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



GARCET. Pierre
Chapelet.

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE
DESTINATION

COMMUNE : ACCOUS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- Critères retenus pour l'identification des changements de destination
- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent
- Une nouvelle destination retenue :

LOCALISATION DU BÂTIMENT :

Adresse : quartier chapelet ACCOUS

Référence cadastrale : 2B 063.

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?

Oui Non

- si oui est-il proche de la retraite ?

Oui Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

Oui Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 2006

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

• Habitation Oui Non

• Exploitation agricole Oui Non

• Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?

• Autre Oui (préciser) :

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

• Cultures Oui Non

• Prairies Oui Non

• Landes/terres en friche Oui Non

- Autre

(préciser) :

• Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non

• Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
sous quel mode de faire-valoir ? oui

• Fermage/~~métayage~~

- Autre

(préciser) :

• De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- | | | |
|---|--------------------------------------|--------------------------------------|
| • à une route suffisamment dimensionnée ? | <input checked="" type="radio"/> Oui | Non |
| • au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? | <input checked="" type="radio"/> Oui | Non |
| • au réseau d'électricité en capacité suffisante ? | <input checked="" type="radio"/> Oui | Non |
| • à un réseau d'assainissement ? | <input type="radio"/> Oui | <input checked="" type="radio"/> Non |
| sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? | <input type="radio"/> Oui | Non |

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....
.....

Photographie(s):

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

S²LO

ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

S²LOW

ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



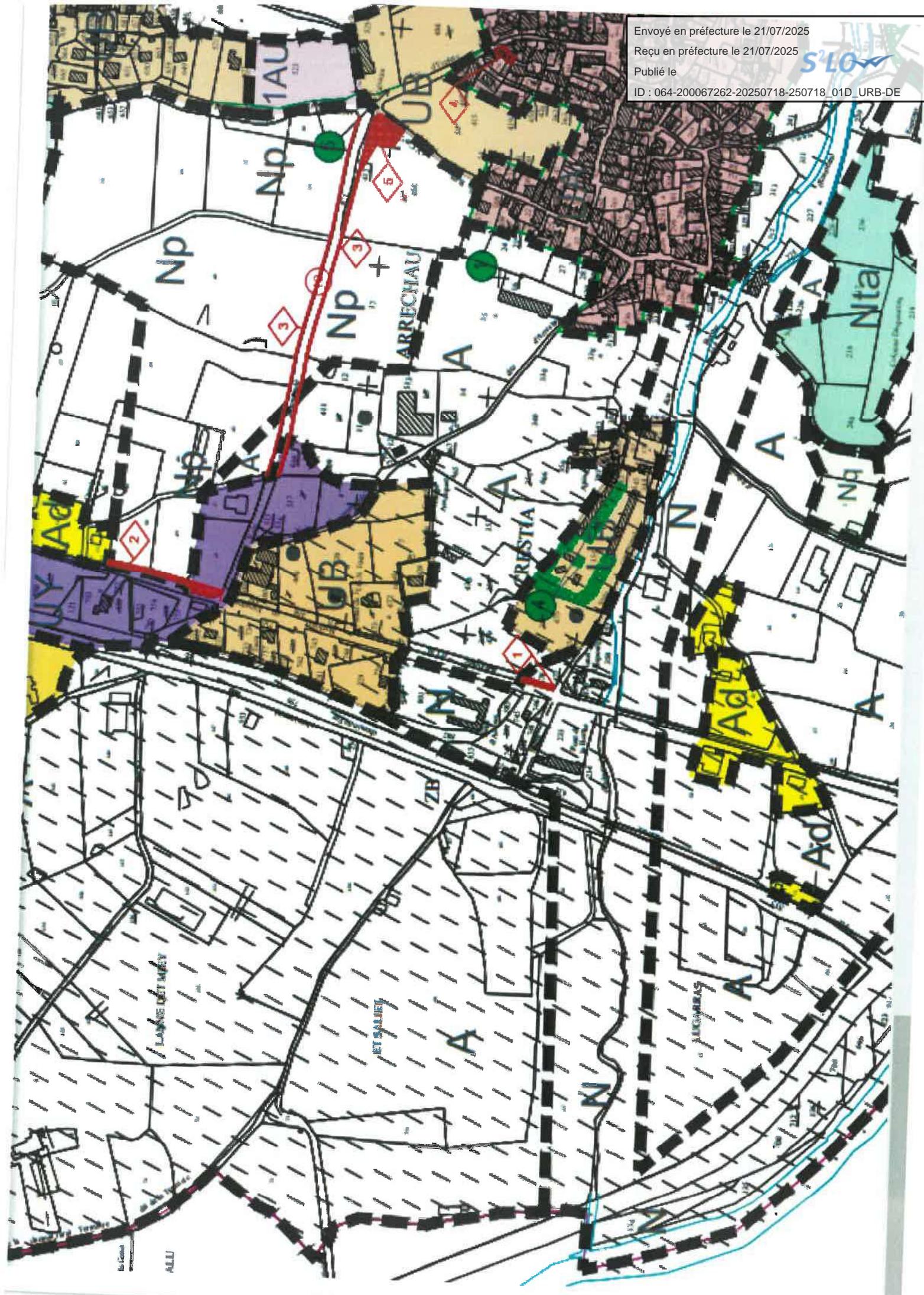
ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non
- à un réseau d'assainissement ? Oui Non
- sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

↳ il y a une source qui alimente les habitations du quartier et la grange

Pour la petite maison attenante dont nous sommes propriétaires. Une extension de la surface d'assainissement est possible sur le terrain dont nous sommes aussi propriétaires.

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

Permettre la restauration de la grange en maison d'habitation.

Photographie(s):

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

COMMUNE D'ACCOUS

GRILLE D'ANALYSE - CHANGEMENT DE DESTINATION

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION /

Art L 151-11 du code de l'urbanisme : « dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLU I

- Critères retenus pour l'identification des changements de destination
- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence de réseaux (eau potable, électricité...)
- Intérêt architectural présent
- Une nouvelle destination prévue

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 694 route de Labadie

Référence cadastrale : 203

CONTAINTE CADASTRALES :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitude d'utilité publique...) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?

~~Oui~~

non

- Si oui est-il proche de la retraite ?
- Si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui
Oui

non
non

Le bâtiment, est-il utilisé actuellement à titre agricole ?

~~Oui~~

non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

13/09/2023

- Date approximative

L'environnement du bâtiment :

Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m)

- Habitation
- Exploitation agricole
- Quel type de bâtiment (élevage, hangar, stockage,...)
- Autre (préciser)

Oui

~~Oui~~

~~non~~

non

grange

Nature des terres entourant le bâtiment :

terres agricoles

- Cultures
- Prairies
- Landes / terres en friche
- Autre (préciser)

~~Oui~~
 Oui ~~non~~
~~Oui~~ non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- À une route suffisamment dimensionnée ?
- À un réseau public d'eau potable en capacité suffisante ?
- À un réseau d'électricité en capacité suffisante ?
- À un réseau d'assainissement ?
sinon existe-t'il un assainissement autonome ?

Oui ~~non~~
 Oui ~~non~~
~~Oui~~ non
~~Oui~~ non
~~Oui~~ non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ? Description sommaire :

- Les murs porteurs sont-ils présents ?
- La toiture est-elle présente en totalité ?
- La construction, est-elle en architecture traditionnelle ?
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial)
- Photographies

Oui non
 Oui non
~~Oui~~ non

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE

Propriétaire : Nadine FLORENCE

Adresse : 694, route de Labadie

Référence cadastrale : 203





GRILLE D'ANALYSE - CHANGEMENT DE DESTINATION

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION /

Art L 151-11 du code de l'urbanisme : « dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLU I

- Critères retenus pour l'identification des changements de destination
- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence de réseaux (eau potable, électricité...)
- Intérêt architectural présent
- Une nouvelle destination prévue

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 500 Chemin de la Bouquette

Référence cadastrale : section D n° 59.

CONTAINTE CADASTRALES :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitude d'utilité publique...) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui non

- Si oui est-il proche de la retraite ? Oui non
- Si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui non

Le bâtiment, est-il utilisé actuellement à titre agricole ? Oui non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative

L'environnement du bâtiment :

Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m)

- Habitation Oui non
- Exploitation agricole Oui non
- Quel type de bâtiment (élevage, hangar, stockage,...)
- Autre (préciser)

Nature des terres entourant le bâtiment :

- Cultures ~~Oui~~ ~~non~~
- Prairies Oui ~~non~~
- Landes / terres en friche ~~Oui~~ non
- Autre (préciser)

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- À une route suffisamment dimensionnée ? Oui ~~non~~
- À un réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui non
- À un réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui ~~non~~
- À un réseau d'assainissement ? ~~Oui~~ ~~non~~ *oui*
- sinon existe-t'il un assainissement autonome ? Oui ~~non~~

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ? Description sommaire :

- Les murs porteurs sont-ils présents ? Oui ~~non~~
- La toiture est-elle présente en totalité ? Oui ~~non~~
- La construction, est-elle en architecture traditionnelle ? Oui ~~non~~
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial)
- Photographies

JP LACASTE





PLUⁱ

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

**GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE
DESTINATION**

COMMUNE :

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- Critères retenus pour l'identification des changements de destination
- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent
- Une nouvelle destination retenue :

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse :

ESPERANCE

Référence cadastrale :

Parcelles 91 et 92

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?

- si oui est-il proche de la retraite ?
- si oui, un repreneur est-il prévu ?

<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

• Habitation	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
• Exploitation agricole	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?

Élevage

- Autre (préciser) :

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

• Leur nature			
• Cultures	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	
• Prairies	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non	4

- Landes/terres en friche
- | | |
|-----|-----|
| Oui | Non |
|-----|-----|

- Autre

(préciser) :

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non
 - au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non
 - au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non
 - à un réseau d'assainissement ? Oui Non
- sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non



DOU ME CQ B 0 9 2

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



PLUⁱ

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE
DESTINATION

COMMUNE :

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « *Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut*

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- Critères retenus pour l'identification des changements de destination
- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent
- Une nouvelle destination retenue :

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse :

La nippie

Référence cadastrale :

593

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :



ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?

- si oui est-il proche de la retraite ?

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

- Habitation

Oui

Non

- Exploitation agricole

Oui

Non

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...)?

- Autre

Oui (préciser) :

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

- Cultures

Oui

Non

- Prairies

Oui

Non

4

- Landes/terres en friche

Oui

Non

- Autre

Oui

Oui

Oui

Oui

Non

Non

Non

Non

logement

berger.

(préciser) :

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non
 - au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non
 - au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non
 - à un réseau d'assainissement ? Oui Non
- sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non



INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
.....
.....

Photographie(s):

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE



PLUⁱ

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE
DESTINATION

COMMUNE :

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « *Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut*

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- Critères retenus pour l'identification des changements de destination
- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent
- Une nouvelle destination retenue :

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse :

Biagnols 13

Référence cadastrale :

50161

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?

- si oui est-il proche de la retraite ?
 - si oui, un repreneur est-il prévu ?

<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
<input checked="" type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
- Habitation Oui Non
- Exploitation agricole Oui Non
- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ? *Stockage*
- Autre Oui (préciser) :
- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
- Leur nature

- | | | |
|---|--------------------------------------|---------------------------|
| <input type="radio"/> Cultures | <input checked="" type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non |
| <input type="radio"/> Prairies | <input checked="" type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non |
| <input type="radio"/> Landes/terres en friche | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non |
| <input type="radio"/> Autre | | |

(préciser) :

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non
 - au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non
 - au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non
 - à un réseau d'assainissement ? Oui Non
- sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
.....
.....

Photographie(s):



DOMENCE

DOISEY

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01D_URB-DE